Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260402-2026_094-DE

DCM DU 2 AVRIL 2026

**Dossier suivi par :**
*Direction générale*
*direction.generale@ville-liffre.fr*

DCM N° : *2026.094*

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **2 avril** à 20h30, le Conseil municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 27 mars 2026 - Date d'affichage : 3 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29

20 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Grégory PRENVEILLE, Yannick DANTON, Christophe GAUTIER, Samuel GATTIER, Jacques BELLONCLE, Sébastien SIMONOT, Ronan SALAÜN, Patrice RUBERTI, Maxime LAUBENEAU, et Mesdames Maud LANGLAIS ELLEOUET, Elsa RUCKERT, Awena KERLOC'H, Laurence BLOUIN DUFFÉE, Claire BRIDEL, Gwénaël DUMONT, Anne BOUCARD, Merlene DÉSILES, Claire SIMONET, et Ingrid BIRÉE.

9 excusés : Messieurs Alain CLÉRY, Alain PÉCHON, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Valentin LEMIÈRE, Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY, et Mesdames Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Chantal FRANCANNET, Karen CHESNAIS-GIRARD et Julie AUBAUD.

8 pouvoirs : Messieurs Alain CLÉRY (qui a donné pouvoir à Samuel GATTIER), Alain PÉCHON (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Valentin LEMIÈRE (qui a donné pouvoir à Christophe GAUTIER), Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY (qui a donné pouvoir à Ronan SALAÜN), et Mesdames Anne-Laure OULED-SGHAÏER (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), Karen CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Elsa RUCKERT) et Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Awena KERLOC'H).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260402-2026_094-DE

# MISE EN PLACE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1411-5 applicable à la commission d'appel d'offres en vertu des articles L. 1414-1 et L.1414-2 ;

CONSIDÉRANT le renouvellement du Conseil municipal résultant des élections municipales et communautaires du 15 mars 2026 ;

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres ;

Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire, informe l'assemblée communale que la commission d'appel d'offres est chargée de choisir les titulaires des marchés publics passés selon une procédure formalisée et dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est supérieure aux seuils européens prévus au Code de la commande publique.

Pour information, pour l'année 2026, ces seuils sont à :

- 216 000 € HT pour les fournitures et services
- 5 404 000 € HT pour les travaux

Elle est composée, pour les communes de 3 500 habitants et plus, de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou de son représentant, président, et par cinq membres du Conseil municipal. Il existe autant de suppléants que de titulaires, élus suivant les mêmes modalités.

D'après le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), lorsqu'une seule liste est présentée pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres, la procédure est simplifiée.

L'article L 2121-21 du CGCT prévoit que « *si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire* ».

Un appel à candidatures est lancé pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Sont candidats aux postes de titulaires :

1- Claire BRIDEL
2- Maxime LAUBENEAU
3- Awena KERLOC'H
4- Ronan SALAÜN
5- Alain CLERY

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260402-2026_094-DE

Sont candidats aux postes de suppléants :

1- Yannick DANTON
2- Christophe GAUTIER
3- Claire SIMONET
4- Elsa RUCKERT
5- Alain PÉCHON

Il est proposé au Conseil municipal de procéder au vote à main levée.

Après vote à main levée, les résultats sont les suivants :

- Nombre de Conseillers présents ou représentés : 28
- Nombre de votants : 28
- Nombre de suffrages exprimés : 28

Sont proclamés élus membres de la CAO :

| Membres titulaires | Membres suppléants |
|---|---|
| 1 - Claire BRIDEL | 1 – Yannick DANTON |
| 2 – Maxime LAUBENEAU | 2 – Christophe GAUTIER |
| 3 – Awena KERLOC'H | 3 – Claire SIMONET |
| 4 – Ronan SALAÜN | 4 – Elsa RUCKERT |
| 5 – Alain CLÉRY | 5 – Alain PÉCHON |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PROCLAME ELUS** les membres de la Commission d'Appel d'Offres tels que désignés ci-dessus ;
- **DESIGNE** M. Jacques BELLONCLE comme représentant de M. Le Maire au sein de la Commission d'Appel d'Offres. Le représentant peut remplacer M. le Maire, président d'office de la Commission d'Appel d'Offres, en son absence.

A Liffré,
Le Maire
Guillaume BÉGUÉ

MAIRIE DE LIFFRÉ
Ille-et-Vilaine

*Hôtel de ville*
*Rue de Fougères*
*35340 LIFFRE*

02 99 68 31 45
*contact@ville-liffre.fr*

**www.ville-liffre.fr**